

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

**20-DCM-DGS-060**

**L'AN DEUX MILLE VINGT & LE 10 JUILLET** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente de l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020.

**OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DE L'AIRE TOULONNAISE (SILIAT).**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER – Chantal JOVER – Thomas MICHEL - Marine DESIDERI – Cédric GINER – Stéphanie ASCIONE - Jacques PAGANELLI – Emilie ROY – Isabelle ROGER – Eric GALIANO - Serge VENNET – Bernard PEZERY – Marina BRONDINO – Eric JOFFRE – Martine CABOT – Denis TENDIL – Laetitia ISTACE-DAVID – Armand CABRERA – Lionel RIQUELME.

**POUVOIRS** : Graziella PIRAS à Eric GALIANO ; Jean-Marc ILLICH à Jean-François PANES ; Patrick ROUAS à Hervé STASSINOS ; Martine CLOPIN à Valérie RIALLAND, Bérénice BONNAL à Cécile CRISTOL GOMEZ.

**ABSENTS** : Néant.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Magali VINCENT

**DEBUT DE SEANCE** : 14h00

=====

**Monsieur Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :**

La commune du Pradet est membre du SILIAT qui se charge pour son compte notamment de la surveillance des baignades.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner les délégués SILIAT, soit 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Il est précisé que l'élection devra s'effectuer au scrutin secret (sauf accord à l'unanimité et dans ce cas l'élection aura lieu à mains levées) et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour et l'élection aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

2 délégués titulaires : Jean-François PLANES, Jean-Marc ILLICH.

2 délégués suppléants : Christian GARNIER, Graziella PIRAS.

➤ Avec l'accord de l'assemblée, le vote a lieu à main levée.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.**

**Sont désignés délégués Titulaires au Syndicat Intercommunal de secours et de lutte contre l'incendie de l'aire toulonnaise (SILIAT) :**

**Délégués titulaires :**

- Jean-François PLANES  
- Jean-Marc ILLICH

**Délégués suppléants :**

- Christian GARNIER  
- Graziella PIRAS

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire,  
M. STASSINOS**



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire  
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.